

DÉCISION DU MAIRE N° 24/01

Portant sur le renouvellement du Contrat d'entretien de l'aire de camping-cars du Camping municipal « La Grigne »

La Maire de la Commune de Le Porge,

En vertu de la délégation de compétences qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu le Contrat d'entretien de l'aire de camping-cars, signé le 17 décembre 2020 avec la SARL AIRESERVICES, arrive à échéance le 28 février 2024 ;

DECIDE

De valider le renouvellement du contrat d'entretien BRONZE + avec la société SARL AIRESERVICES – ZAC de Colguen – Rue Victor Schoelcher – 29 900 CONCARNEAU.

Ce contrat a pour objet l'entretien préventif des matériels décrits ci-dessous :

- 1 centrale de paiement
- 1 barrière levante
- 2 bornes de services camping-cars
- 6 bornes électriques

Le montant de la maintenance est fixé à 1 620 € HT, soit 1 944 € TTC.

Le coût d'intervention supplémentaire sur site à la demande du client s'élève à 410 € HT, soit 492 € TTC par intervention.

Le présent contrat est souscrit pour une durée de 3 ans à compter du 8 février 2024.

La dépense sera inscrite au budget « Camping » 2024.

Le Conseil Municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Porge, le 11 janvier 2024

La Maire,

Sophie BRANA

La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.